



**LE LIVRE NOIR  
DE LA DOUBLE  
AFFILIATION**

## Table des matières

Présentation de notre démarche et de nos soutiens.....	3
La situation actuelle et ses conséquences .....	5
Témoignages.....	7
Impacts sur la santé et la qualité de vie.....	7
Effets du stress causé par la situation.....	8
Témoignage d'un médecin du Haut-Rhin.....	9
Manque de communication de l'administration.....	10
Notre initiative collective citoyenne.....	11
Annexe.....	12

## En synthèse

Des milliers de frontaliers franco-suissees sont dans une situation critique en terme d'accès aux soins car leur dossier est bloqué par l'administration française.

En effet, la France ne reconnaît pas à ces frontaliers le droit d'être couverts par l'assurance maladie de leur pays de travail, droit qui leur a été pourtant confirmé par la Suisse.

Ce différend d'interprétation impacte aujourd'hui ces frontaliers qui se retrouvent soit:

- doublement affiliés, ce qui est contraire à toute réglementation
- non pris en charge sur France, car l'acceptation de la CPAM est nécessaire pour que l'assurance suisse puisse prendre en charge l'assuré de l'autre coté de la frontière

Mobilisés, les frontaliers ont interpellé leurs élus. 18 sénateurs et députés leur ont apporté leur soutien et une audition au Sénat [a été organisée mardi 3 novembre 2015](#). Les frontaliers étendent maintenant le mouvement en communiquant plus largement sur cette problématique.

# Présentation de notre démarche et de nos soutiens

## Qui sommes-nous ?

- Nous sommes des travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant en Suisse, citoyens non partisans mais engagés pour le respect de nos droits.
- Notre regroupement est spontané et résulte du profond sentiment d'injustice lié à l'absurdité de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.
- Notre démarche se veut constructive, elle a pour but d'alerter et de sensibiliser les femmes et les hommes politiques sur la complexité de notre situation.

Notre démarche, ainsi que nos parcours, sont présentés en annexe.

## Nos objectifs

- Vous alerter :
  - De l'absurdité de la situation
  - De sa gravité et des possibles conséquences
- Mettre fin rapidement à cette situation ubuesque et insupportable, dans le respect des accords européens :
  - Réactiver la radiation de la CMU par les CPAM pour les frontaliers ayant choisi de s'affilier en Suisse.
  - Formaliser le choix d'assurance maladie aux frontaliers qui ne l'ont pas encore fait, et cette fois en toute connaissance de cause.

## Qui nous soutient ?

Notre initiative collective et spontanée a reçu le soutien de nombreux sénateurs et députés.

Le groupe interparlementaire Franco-Suisse, présidé par Monsieur le sénateur de Haute-Savoie Cyril Pellevat, nous a reçus le 3 novembre 2015 au Sénat.

Des élus ont interpellé Madame la Ministre, d'autres ont adressé des courriers aux membres concernés du gouvernement, au Premier Ministre M. Valls et adressé copie au Président F. Hollande.

Voici la liste de nos soutiens et les démarches qu'ils ont engagées :

<b>Elu</b>	<b>Contributions de l'élu</b>
<b>Bernard Accoyer</b> <i>Haute-Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> <li>• Conditionnera son vote du budget social 2016 à la résolution du problème de la double couverture</li> </ul>
<b>Frédéric Barbier</b> <i>Doubs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Message de soutien au Forum des Frontaliers</li> </ul>
<b>Etienne Blanc</b> <i>Ain</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Message de soutien au Forum des Frontaliers</li> </ul>
<b>Jean-Marie Bockel</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre du sénateur à Marisol Touraine en date du 16 septembre</li> <li>• Courrier de soutien du 9 octobre pour l'audition du Forum au Sénat</li> </ul>
<b>Annie Genevard</b> <i>Doubs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> <li>• Question à Marisol Touraine du 16 juin</li> </ul>
<b>Arlette Grosskost</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veillera à ce que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion des parlementaires du groupe d'étude des zones et travailleurs frontaliers</li> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> </ul>
<b>Francis Hillmeyer</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien notre demande d'audition au Groupe d'Etudes Zones et Travailleurs Frontaliers de l'Assemblée Nationale</li> </ul>
<b>Damien Meslot</b> <i>Haute Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Question écrite à Monsieur Valls, le 28 sept 2015</li> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> </ul>
<b>Cyril Pellevat</b> <i>Haute Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation de la délégation du Forum à l'audience du groupe France-Suisse du 3 novembre</li> <li>• Communiqué de presse de juillet</li> </ul>
<b>Cédric Perrin</b> <i>Territoire de Belfort</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Question écrite à Madame Marisol Touraine publiée dans le JO du Sénat du 12/11/2015</li> </ul>
<b>Jean Luc Reitzer</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre à Marisol Touraine datée du 4 sept.</li> <li>• Question à la commission élargie de l'Assemblée Nationale du 2 novembre à Marisol Touraine</li> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> </ul>
<b>Martial Saddier</b> <i>Haute Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amendement déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre demandant un bilan sur le basculement à la CMU des frontaliers</li> <li>• Courrier à Marisol Touraine en date du 10 septembre</li> </ul>
<b>Patricia Schillinger</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courrier de Mme Schillinger en date du 21 oct. aux Ministres Touraine, Sapin, Fabius copie au Premier Ministre et au Président de la République</li> </ul>
<b>Michel Sordi</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditionnera grandement son vote du budget social 2016 à la résolution du problème de la double couverture</li> </ul>
<b>Eric Straumann</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre à Marisol Touraine datée du 16 septembre</li> </ul>
<b>Catherine Troendlé</b> <i>Haut-Rhin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre adressée à Marisol Touraine en date du 9 septembre</li> <li>• Demande d'une dérogation temporaire</li> <li>• Soutien la demande d'audition du Forum des Frontaliers au Sénat</li> </ul>

# La situation actuelle et ses conséquences

## Situation actuelle

Les frontaliers qui travaillent en Suisse et vivent en France:

- 169'000 personnes installées pour 98 % dans les six départements limitrophes
- 90 % bénéficiaient d'une assurance privée avant le 31.05.2014 date de la fin des assurances privées
- il y aurait 25'000 dossiers en attente d'attestation de prise en charge à la CPAM de Colmar
- il y aurait 12'000 dossiers de double cotisation LAMal - CMU
- il y aurait 4'000 dossiers de contestation en cours auprès des CRA / TASS.

## La Réglementation Européenne

Règlement n°883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (et actes modificatifs, version consolidée mise à jour en janvier 2015):

- Les frontaliers sont soumis à la législation du pays de leur activité
- Les frontaliers travaillant en Suisse et vivant en France peuvent, à leur demande, être exemptés de l'assurance obligatoire en Suisse.

## La Chronologie des événements

- 23 mai 2014 - Note conjointe France-Suisse définissant les modalités de l'exercice du droit d'option.
- 23 mai 2014 - Publication au Journal Officiel du décret ministériel 2014-517 imposant la CMU à un potentiel de plus de 150'000 frontaliers employés en Suisse et publication des circulaires qui accompagnent le décret.
- 10 mars 2015 - Arrêt du Tribunal Fédéral Suisse communiqué par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) le 20 avril 2015. L'exercice tacite du droit d'option n'est pas valable.
- A partir de fin avril 2015, affiliation massive des frontaliers n'ayant pas exercé formellement leur droit d'option à la LAMal.
- Dans un premier temps, la France ne reconnaît pas la décision du Tribunal Fédéral Suisse. La signature des formulaires E106 est bloquée.
- 19 mai 2015 - Une réunion d'experts Franco-Suisse permet de préciser le principe d'unicité de l'assurance maladie et la priorité de l'état d'activité pour déterminer la législation applicable.
- 16 juin 2015 - Le Ministère des Affaires Sociales répond à une question de Mme la députée Annie Genevard. La France se plie à la décision du Tribunal Fédéral Suisse, conformément au droit européen en vigueur.
- Les formulaires E106 sont débloqués fin juin 2015. Les frontaliers ayant opté pour la LAMal sont radiés de la CMU.
- 23 juillet 2015 - Une note interne du directeur de la CNAMTS indique qu'il convient de ne plus procéder à aucune radiation dans l'attente de l'aboutissement de démarches entreprises pour trouver une solution acceptable pour les deux parties.
- Les frontaliers déjà affiliés à la CMU et à la LAMal ne peuvent plus être radiés. A partir de ce moment, ils sont pris en otage et soumis à la double cotisation.
- Août 2015 - L'institution LAMal informe que cette situation de double affiliation est illégale au regard du droit européen.
- Depuis, la situation est complètement bloquée. Se pose alors la problématique de l'accès aux soins.

- Il y a urgence: l'état de santé des frontaliers s'aggrave à cause de ce manque d'accès aux soins. Les conséquences peuvent devenir rapidement dramatiques.
- De nombreux recours sont formulés aux Commissions de Recours Amiables et aux Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale afin de contester les refus de radiation, le non traitement des dossiers et les mises en demeure de l'URSSAF.
- Les premiers cas seront jugés au TASS mi-Décembre.

## Différences de Traitement

Au fil des mois, les frontaliers sont confrontés à des différences de traitement injustifiées :

- Les frontaliers affiliés à la CMU depuis la fin de leur assurance privée courant 2014 ou début 2015 se retrouvent doublement affiliés sans possibilité d'en sortir. Ceux dont l'assurance privée a pris fin le 31 mai ont eu la possibilité de s'affilier directement à la LAMal sans passer par la CMU.
- En vertu des accords européens, les formulaires E106 produits sont validés à la date d'affiliation LAMal. La CPAM de Colmar exige pourtant des formulaires E106 avec date d'affiliation LAMal correspondant à la fin du contrat d'assurance privée.
- Les frontaliers ayant obtenus leurs formulaires E106 courant juin ont pu être radiés avant la décision du directeur de la CNAMTS. Depuis, un frontalier dans la même situation qui aurait obtenu ses E106 plus tard n'est plus radié.
- Des frontaliers sont en attente de leur carte vitale depuis des mois. D'autres ont pu la recevoir en quelques semaines.
- Pour une même situation, les informations reçues des CPAM sont contradictoires.

## Conséquences

- Charge financière intenable pour les double affiliés.
- Des risques importants pour la santé: absence de couverture en France pour les frontaliers en attente de l'attestation de prise en charge; stress moral, administratif, juridique
- Parmi cette population désespérée, de nombreuses familles voient le déménagement en Suisse comme seule alternative possible. Les conséquences financières sont importantes : paiement des impôts en Suisse, plus de taxes d'habitation et foncière, consommation à l'étranger (Suisse et Allemagne), investissement dans les économies étrangères.

# Témoignages

Nous avons sollicité les témoignages de frontaliers qui sont, comme nous, confrontés à ce problème insoluble de double affiliation LAMal/CMU. Des dizaines d'internautes du Forum des Frontaliers et des réseaux sociaux nous ont fait part des conséquences du refus de radiation CMU sur leurs vies quotidiennes, en termes d'accès aux soins et de cotisations.

Nous avons regroupé ces témoignages en quatre rubriques :

## Impacts sur la santé et la qualité de vie

De ces témoignages, nous retenons :

- Non continuité des soins – incertitude – inquiétude – frais engagés non remboursés
- Moins de consultations préventives, report des contrôles de routine
- Attente malgré des symptômes par peur de ne pas pouvoir être correctement remboursé, par effet de prostration lié aux menaces et au style coercitif utilisé par l'administration
- Risques sur la santé/morbidité des personnes déjà malades (maladies chroniques, diabétiques, cancéreux, maladie auto-immune, asthme, dépression et autres maladies)
- Risques pour les personnes en contact avec les frontaliers qui ne se soignent plus. Transmission facilitée de maladies non traitées avec les coûts que cela engendre sur l'ensemble du système.

**Marilyn:** "Depuis cinq mois je suis avec mon fils sans couverture maladie. Pas de remboursement des 4 consultations que j'ai dues faire chez le médecin et dentiste depuis juin, le traitement d'orthodontie de mon fils est plus ou moins mis "en pause" [...] je suis dans l'angoisse d'un accident ou d'un problème de santé grave."

**Stéphane:** "j'ai attendu jusqu'en octobre pour me faire opérer des ligaments."

**Clémentine:** "je suis enceinte, je paie tous les soins de ma poche, je me restreins au strict minimum, je n'irai pas aux cours de préparation à l'accouchement, je prie pour ne pas avoir de complications."

**Manu:** "Nous (mon mari et moi) allons nous faire soigner s'il n'y a vraiment pas d'autres possibilités. Je devrais aller chez le dentiste depuis juillet dernier mais je reporte ce rendez-vous chaque mois. J'ai des douleurs à l'épaule depuis plusieurs mois, pour l'instant je vis avec."

**Clotilde:** "Un ami avec des symptômes graves est resté en plan 4 jours sur saint julien en Genevois. On lui a dit qu'on ne pouvait pas pousser les murs .... ensuite sur l'hôpital d'Annecy, ils ont pu constater qu'un de ses reins avait été abîmé ... à être rester sans soin."

**Claudia:** "j'ai espacé les visites médicales, n'ai pas été faire les contrôles que mon âge exige."

**Vincent:** "Depuis le 1er juin 2015, je me retrouve sans aucune couverture maladie en France et ne fais que cumuler les frais de santé, puisque suivant un traitement de fond, j'ai des frais tous les mois."

**Marie:** "Comme pour beaucoup d'entre nous, mes soins médicaux sont mis entre parenthèses depuis mai 2015. Mais je ne pourrai pas m'éterniser dans cette situation sans qu'elle devienne critique car j'ai de graves problèmes d'allergie."

**Stéphanie:** "J'ai un souci de santé depuis un an qui risque de nécessiter une opération. Je suis sous traitement, et ai demandé de poursuivre ce traitement afin de repousser l'échéance, mais cela n'est pas sans conséquence. Je vais devoir faire face au mois de décembre."

## Effets du stress causé par la situation

Il y a stress lorsque l'individu rencontre ou est exposé à l'un ou à l'autre des trois facteurs ci-dessous :

- Sentiment d'impuissance
- Imprévisibilité
- Manque d'exutoire pour la frustration

Les frontaliers concernés sont confrontés à ces trois facteurs cumulés. Dans la durée, des conséquences sont à prévoir. L'administration française s'expose à devoir assumer des incidents, des accidents réversibles et des accidents irréversibles en maintenant la pression sur les frontaliers et en bafouant leurs droits.

**Yves:** "après deux mises en demeure, contestées par un recours : du stress, beaucoup d'anxiété"

**Marilyn:** "En plus de tout le stress, le temps et l'énergie dépensés autour de ce dossier, je suis dans l'angoisse d'un accident ou d'un problème de santé grave."

**Jean-Pierre:** "Cette situation me stresse énormément, j'y pense tous les jours alors que je devrais pouvoir me concentrer sur mon travail, ma famille etc. Je me sens impuissant."

**Claudia:** "J'ai eu des symptômes de stress fin septembre 2015 avec des douleurs violentes dans la poitrine."

**Élodie:** "Entre études et travail, seule avec mon petit toute la semaine je pense être à deux doigts de craquer."

**Stéphanie:** "Cette situation précaire me stresse et mes derniers résultats de contrôle étaient mauvais, ce qui déplaît à mon spécialiste. Je vis dans l'angoisse d'une rechute."

**Marie:** "Je ne parle pas des insomnies, problèmes de concentration au travail, et discussions sans fin sur le sujet."

**Stéphane:** "Après mon second refus de radiation, un choc inattendu, les symptômes suivants sont apparus: peur, crise d'angoisse et de panique, crise de larmes, agressivité, mauvaise humeur; insomnies ; douleurs diffuses ; problèmes de concentration au travail."

**Xavier:** "Sans parler des nuits blanches, du stress, des angoisses au cas ou quelque chose de grave nous arriverait ..."

Au vu de ces témoignages, mais aussi de l'évocation de sanctions financières, notamment par les organismes comme l'URSSAF, on est en droit de se demander si le maintien de cette situation n'a pas d'autre but que d'angoisser les travailleurs frontaliers concernés et ainsi de les déterminer à payer les cotisations demandées, ce fait étant assurément constitutif du délit de chantage prévu et réprimé, ainsi que sa tentative, aux articles 312-10 et suivant du code pénal.



## Témoignage d'un médecin du Haut-Rhin

Tous les témoignages que nous avons pu recueillir sont corroborés par celui d'un médecin généraliste du Haut-Rhin, le Docteur Rammaert, qui constate chaque jour la situation alarmante dans laquelle se trouvent de nombreux frontaliers :

- La situation a empiré depuis le début du mois d'octobre
- 80 % ne possèdent pas de carte vitale, et demandent à ne pas être facturés pour les consultations
- Des personnes ayant des pathologies graves ont reporté leur suivi médical et leurs soins
- Il en est de même pour les enfants étant normalement suivis par des orthophonistes, dentistes ou autres... Les rendez-vous sont annulés
- De nombreux patients ayant un contrat LAMal ont accumulé les feuilles de soins et leur budget santé est consommé
- Pour les cas les plus graves les patients ont cédé à la CMU afin de pouvoir se rendre en clinique ou à l'hôpital, les mutuelles ne peuvent cependant pas prendre en charge ces personnes qui n'ont pour l'instant pas de carte vitale
- Le manque de spécialistes dans certaines régions frontalières rend impossible le suivi des personnes jusque là soignées en Suisse
- Ces personnes doivent arrêter un suivi médical de plusieurs années débuté en Suisse. Elles sont totalement désemparées par cette situation
- De plus en plus de patients présentent des difficultés à régler leurs soins et leur état de santé s'aggrave, ce qui aura un coût financier et humain.

## Manque de communication de l'administration

Les témoignages des frontaliers confrontés à la double affiliation et aux nombreux problèmes qui en découlent, illustrent un profond désarroi et le sentiment de ne pas être entendu par les instances administratives et gouvernementales.

Au-delà de toute considération politique, la majorité d'entre eux se sent délaissée, et baisse les bras face à une machinerie administrative complexe qui lui paraît fonctionner en circuit fermé. La plupart des intervenants évoquent une sorte «d'autisme» du ministère.

Il est peut être bon de rappeler que tous ces frontaliers n'ont d'autre tort que de pratiquer une activité professionnelle en Suisse et de s'être exprimés en faveur de la LAMal comme cela leur est autorisé par la législation suisse.

Rappelons également que toutes les personnes concernées par la double cotisation ont récemment et avec succès, clairement et à plusieurs reprises (canton, assureur), exprimé leur choix pour la LAMal. Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé leur oppose aujourd'hui un choix implicite réalisé lors de la souscription à une assurance privée en France, cela parfois plusieurs années auparavant.

Or, comment pourrait-il y avoir choix, à la fois libre et rationnel, alors que personne, et ce jusqu'à très récemment, ne pouvait prévoir ni le fonctionnement ni le coût de ce système de santé ? En d'autres termes, comment croire qu'en optant pour une caisse privée il y a plusieurs années, ces frontaliers auraient opté, consciemment et délibérément, pour la CMU, telle qu'elle leur est appliquée aujourd'hui, en contrepartie de 8% de leur revenu fiscal de référence ? Et quid des frontaliers d'avant 2002 qui n'avaient à l'époque aucune autre solution que de s'affilier en contrat privé ?

**Pierre:** "L'autisme politique de Marisol TOURAINE qui n'a pas suivi les avis des experts pourtant nommés par elle-même, a un effet inattendu. On a maintenant aussi un engorgement du côté Suisse."

**Alain:** "Le décret prévoyait plusieurs options. Pour ceux qui allaient à LAMal, les soins passaient par la carte vitale avec remboursements selon le droit Français (accord sur la libre circulation des personnes) et refacturation par les autorités sanitaires françaises à l'assureur suisse. Cet élément là n'est pas respecté."

**Alain:** "la loi Européenne est claire, quand on travail dans un pays, c'est la règle de ce pays qui est prioritaire ! Or la Suisse dit : si vous n'avez pas formulé votre choix vous pouvez le faire... La France ne respecte pas le droit européen !"

**Nicolas:** "pas d'information claire de la part des administrations, des procédures différentes selon les CPAM ce qui est une marque flagrante de discrimination. Silence radio complet depuis fin août de la part des CPAM."

**Vincent:** "absence complète de transparence et de communication des autorités françaises (Ministre, CPAM et URSAFF), aucune ligne directrice et des traitements inégaux en fonction des personnes et des régions."

**Nicolas:** "je n'ai jamais été informé du caractère limité de l'option assurance privée: manque d'informations concrète sur la prise en charge! (...) le droit communautaire n'est pas respecté en s'appuyant sur les références exactes dudit règlement."

**Guillaume:** "aucune information de la part du gouvernement français, aucune information sur l'avenir."

**Marilyn:** "Aucune information concrète sur les documents à joindre au formulaire E106. Aucune réponse de la CPAM à mes courriers recommandés."

**Jean-Pierre:** "Ma lettre d'annulation de la pré-inscription à la CPAM de début mai reste sans réponse."

**Stéphanie:** "Aucun retour de la CPAM (ni positif, ni négatif) depuis deux mois."

**Élodie:** " La CPAM ne daigne pas répondre à nos courriers multiples."

**Marie:** "Si cette situation perdure, notre réplique devra être à la hauteur du mépris avec lequel nous et les frontaliers que nous représentons sommes traités."

# Notre initiative collective citoyenne

Dans l'environnement actuellement anxiogène des frontaliers, le Forum des Frontaliers et l'initiative d'appel aux élus a représenté une bouée d'oxygène.

Nous avons collaboré pour donner un nouvel éclairage de la réalité frontalière.

Notre groupement spontané active des échanges directs avec les élus en étant respectueux des différents points de vue et en modérant les excès.

**Jeanne:** "(...) s'ils ne veulent rien entendre, pourquoi ne pas tenter une initiative commune dans ce sens, cela peut peser lourd (retour d'impôts en France etc.) C'est pas facile forcément, mais grâce au forum on peut trouver des solutions"

**Jean-Marc:** "ce fil de discussion prend la forme d'un nouveau type d'association de frontaliers. Une association informelle, par les frontaliers, pour les frontaliers"

**Nicolas:** " Et je tiens à souligner que cette initiative n'est pas le fait de 3 frontaliers uniquement. Rien n'aurait été possible sans les démarches lancées (...) via le sujet "[Interpellons les Elus Frontaliers](#)" et sans l'appui sans faille et le travail d'organisation énorme fourni par 4 autres membres du forum. Merci à eux également."

**Claudia:** "même si seuls nous ne représentons pas grand chose, à plusieurs cela fini par compter. en tout cas les informations sur le forum ça marche mieux que de manière générale (...) on dirait de l'intelligence collective (...) ça devrait nous aider (...)"

**Marie:** "Je reviens ainsi sur mon post précédant concernant l'idée d'un collectif dans l'optique de rassembler et donner la parole aux frontaliers bloqués dans un défaut de soins et une double cotisation illégale. Il devient nécessaire de dénoncer le fait que la CPAM est directement responsable."

**Stéphane:** "Merci encore pour toute cette énergie positive que vous déployez !"

**Guillaume:** "Un comportement indigne du gouvernement français vis-à-vis de la Suisse, qui en piétinant les accords bilatéraux de façon aussi honteuse et brutale, met tous les travailleurs frontaliers dans une position difficile. L'État français ne manifeste pour l'État Fédéral aucune reconnaissance pour sa contribution directe au dynamisme de l'emploi et de la consommation."

# Annexe

## Article paru sur "Le Blog du frontalier"

### Audience au Sénat, des citoyens de tous les horizons

Mardi 3 novembre, trois participants du Forum des Frontaliers se présentaient au Sénat, à Paris, pour faire entendre leur voix aux élus face à une situation de double cotisation et de moindre couverture devenue invivable qui concerne plusieurs milliers de frontaliers suisses.

Fruit d'un travail concerté et de longue haleine, leur intervention s'est soldée par de belles avancées sur la problématique de la double cotisation LAMal/CMU. Pourtant, leur combat est loin d'être terminé, et plus motivés et déterminés que jamais, les participants du Forum des frontaliers visent désormais une audience à l'Assemblée Nationale afin de faire progresser la cause de milliers de frontaliers coincés entre CMU et LAMal.

#### **Du virtuel au réel !**

C'est en échangeant dans les fils de discussion du Forum à propos de leurs situations respectives vis-à-vis de l'assurance maladie que les participants ont décidé de tenter leur chance auprès des élus des circonscriptions frontalières. Face à l'injustice et à la discrimination, leur objectif c'est alerter les élus sur la gravité de la situation à laquelle sont confrontés ces frontaliers.

Spontanément et sans se connaître autrement que de manière virtuelle, Nadine, Claudia, Éric, Nicolas et Sylvain se sont investis, sur leur temps libre, pour contacter sénateurs et députés et échanger sur les moyens à leur disposition pour se faire entendre. Soutenus par quinze élus, dont plusieurs sénateurs qui ont appuyé leur demande d'audience au Sénat, ils sont parvenus à faire avancer la cause des frontaliers suisses.

#### **Une délégation représentative des travailleurs frontaliers**

Originaires d'Alsace ou de Rhône-Alpes, travaillant en Suisse depuis plusieurs années, aucun des intervenants du Forum ne pensait un jour participer à une séance au Sénat ! Et pourtant, leur motivation et leur détermination les ont conduits devant la chambre haute du Parlement français. Leurs situations par rapport à l'assurance maladie, en France et en Suisse, leur permettent de rendre compte des problèmes rencontrés au quotidien, tant dans leur parcours de soins que dans les démarches administratives et juridiques auxquelles ils sont désormais confrontés.

Éric, 44 ans, travaille en Suisse depuis 2000. Chercheur pour un groupe pharmaceutique de la région de Bâle, il est aujourd'hui en attente d'un retour de la CPAM après l'envoi du formulaire E106 en septembre. Sylvain, 41 ans, exerçant en Suisse dans le secteur des biotechnologies depuis 2003, est, quant à lui, parvenu à se faire entendre au terme d'un laborieux échange de courriers et de lettres recommandées avec les instances administratives françaises et les autorités juridiques suisses. Échange dans lequel il avoue « y avoir pratiquement laissé [sa] santé »...

Pour Nadine, 43 ans, Alsacienne enseignant à Bâle, et Nicolas, 36 ans, développeur de logiciel pour l'aviation, le combat continue pour obtenir leur radiation de la CMU alors qu'ils disposent de contrats d'assurance maladie en Suisse... Entre appels téléphoniques et lettres recommandées à destination de la Commission de Recours Amiable (CRA) de la CPAM et du Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), leur situation est digne d'un roman de Kafka !

Claudia, 51 ans, Suissesse installée en France depuis vingt ans, est confrontée régulièrement aux conséquences de la double cotisation de par son travail de directrice des ressources humaines dans un institut genevois. Aux prises avec maintes problématiques légales concernant les cotisations d'assurance de ses collaborateurs, elle doit aussi faire face au refus de radiation de la CMU et constate chaque jour le sentiment d'injustice, de désarroi et de discrimination à l'encontre des travailleurs frontaliers du Grand Genève.

Face à cette conjoncture inextricable, chacun des participants du Forum a choisi de prendre sur son temps libre, sur le temps consacré à sa famille, pour tenter de dénouer, au nom de tous les frontaliers concernés, cette situation.

Cette dynamique lancée par les 450 participants du Forum des Frontaliers et les milliers de lecteurs du Blog des Frontaliers va contribuer à des salves d'amendements lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale.

Cet élan ne semble pas prêt de s'arrêter car des élus continuent de rejoindre ce combat : Monsieur le Sénateur Cédric Perrin vient de formuler une question écrite à Madame Touraine.

Comme l'ont dit ces cinq contributeurs à la préparation de l'audience, « Merci à Tous, poursuivons et élargissons la démarche de présentation des faits ! »